

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
20 JUIN 2018 À 18 H**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE :

**AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
AU 1999, RUE WILLIAM
(SECTEUR GRIFFINTOWN)**

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 11 juin 2018, le conseil de l'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **20 juin 2018 à 18 h** à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2^e étage).

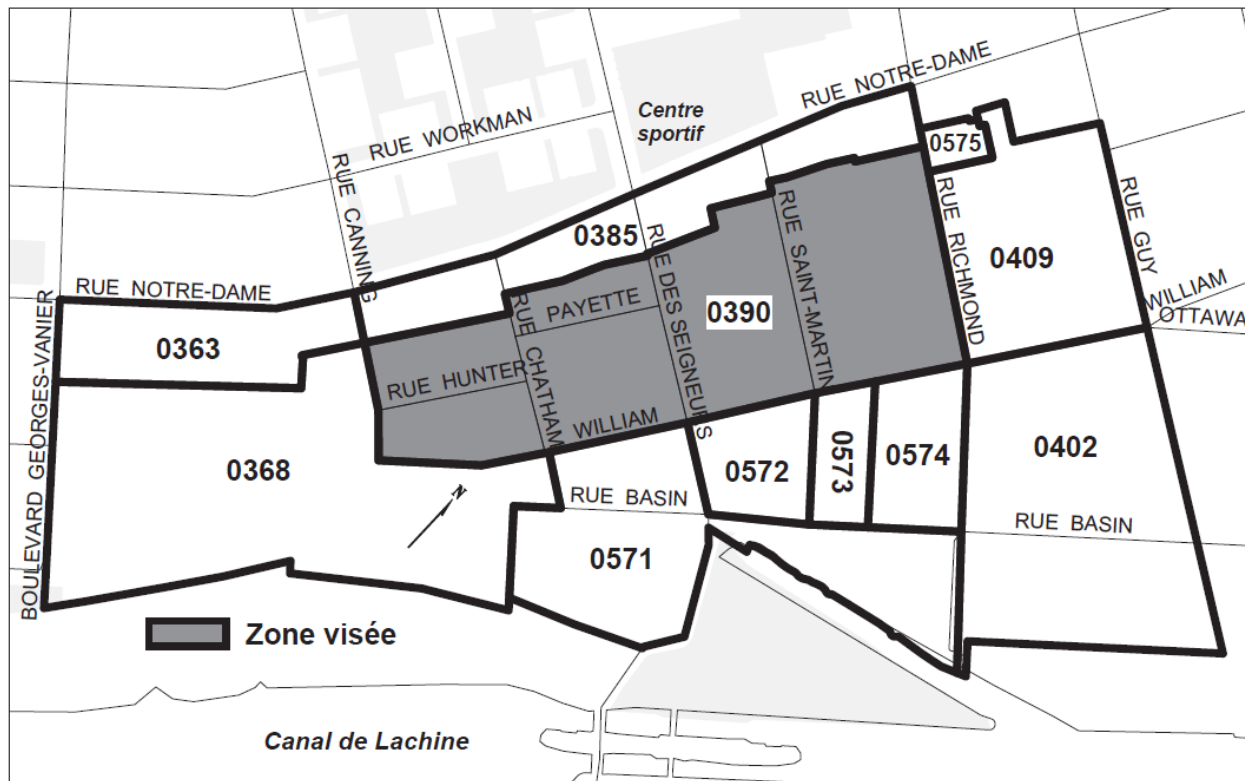
Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le site du projet est situé dans la partie ouest du quartier Griffintown, délimité par les rues William, Chatham, Hunter et Canning.

Ce premier projet de résolution vise la démolition des constructions présentes sur le site et la construction d'un immeuble mixte de 8 étages et d'environ 150 logements. La volumétrie projetée prévoit la création d'un basilaire de quatre étages venant consolider le paysage de la rue et s'harmonisant au cadre bâti patrimonial de cette unité de paysage. Les étages supérieurs adoptent une approche plus contemporaine. Un jeu de retraits et de saillies dynamise les façades, permet d'imbriquer les deux volumes et assure la transition d'un à l'autre. L'implantation en « L » permet le dégagement d'une cour paysagée le long de la rue William et assure un meilleur ensoleillement des logements le long de cette façade. L'entrée principale est aménagée en recul sur la rue William et tous les logements au rez-de-chaussée ont un accès direct à partir du domaine public ou d'une cour. Un stationnement souterrain est aménagé pour les voitures et les vélos. Le ratio de stationnement prévu est de 0,6 unité/logement. L'accès au stationnement est fait sur la rue Chatham. Le projet déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) quant à la hauteur maximale permise, à l'usage et à la densité.

Les dispositions de la résolution se rapportant à l'usage, la hauteur et à la densité sont susceptibles d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0390 ainsi que les zones contiguës 0363, 0368, 0385, 0402, 0409, 0571, 0572, 0573, 0574 et 0575, toutes situées sur l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



Pour connaître le numéro de la zone associée à une adresse précise, vous pouvez consulter la carte interactive de l'arrondissement comme suit :

http://www1.ville.montreal.qc.ca/CartesInteractives/sud-ouest/CI_SO.html, remplir le champ « se localiser » avec l'adresse qui vous concerne, sélectionner la thématique « Zonage et unité de paysage » puis consulter la carte avec le curseur.

Ce premier projet de résolution et le plan détaillé comportant les zones concernées et les zones contiguës sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 12 juin 2018

La secrétaire d'arrondissement
Caroline Thibault, avocate